

et 913.5.a3 de l'ALENA exigent que les normes d'émission des véhicules à moteur soient rendues compatibles dans la plus large mesure possible, grâce à une harmonisation vers le haut. Le paragraphe 906.2 de l'Accord interdit une harmonisation à la baisse des normes d'émissions des véhicules automobiles.

(iii) Qualité de l'eau

Les contraintes environnementales sur l'écosystème aquatique peuvent être dues à l'utilisation de l'eau comme déversoir pour les déchets produits par l'homme, ou à la consommation d'eau pour les besoins municipaux, industriels, agricoles et autres. Ce type de contraintes est particulièrement évident dans les bassins des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du Fraser.

L'un des plus graves problèmes de qualité de l'eau au Canada est l'existence de substances toxiques persistantes dans un grand nombre de ses écosystèmes d'eau douce. Ces substances, qui proviennent principalement de sources industrielles, s'accumulent dans les écosystèmes aquatiques du Canada depuis de nombreuses années. Selon un rapport de 1991, les concentrations de produits chimiques toxiques persistants et de métaux lourds dans bien des écosystèmes des Grands Lacs sont telles qu'elles menacent la survie de certaines espèces fauniques.²⁶ Bien qu'il soit difficile d'évaluer le risque exact pour les êtres humains, il devient de plus en plus clair que, dans certaines zones du bassin des Grands Lacs, les fortes teneurs en contaminants menacent effectivement la santé des personnes.

Néanmoins, étant donné que les effets économiques et sectoriels globaux de l'ALENA seraient sans doute modestes, par rapport au PIB total, il est peu probable que cet accord accélère de façon considérable le développement urbain, industriel ou celui de tout autre secteur grand consommateur d'eau au Canada au-delà de ce qui se produirait en l'absence de l'ALENA. Les mesures législatives et réglementaires prévues dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement assurent la protection des voies d'eau canadiennes. L'article 904 de l'ALENA autorise le Canada de continuer à adopter et à mettre en application des mesures destinées à protéger ses écosystèmes aquatiques.

Le Canada et les États-Unis partagent plusieurs grands bassins hydrographiques, dont celui des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui représente le plus grand bassin d'eau douce au monde et où habitent plus de 39 millions de personnes. Toutefois, étant donné que toute nouvelle croissance économique aux États-Unis, découlant de l'ALENA, se situerait en majeure partie plus au sud, il est peu probable que l'ALENA entraîne une accélération considérable des travaux d'aménagement à forte consommation d'eau par les États-Unis dans ces bassins hydrographiques communs.

L'eau représente une importante voie de transport et, comme telle, peut être altérée par une circulation plus intense et menacée par les risques de déversements accidentels d'hydrocarbures. Le Canada importe une petite quantité de pétrole brut du Mexique (moins de 2 p. 100 des importations totales de pétrole). Étant donné que ce pétrole est déjà exempt de tout tarif, il est peu probable que les importations augmentent de façon

26. Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans et Santé et Bien-être social Canada, Les produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs et leurs effets connexes, p. 21.